

DR.../RJ/ 7/7/82a
REPUBLICAIN POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICES DU PERSONNEL

DECRET N° 82/883 du 24/9/82
/LEH-DGAS-DEAN-SP-P3
portant Promotion à trois (3) ans de l'on-
sieur JONE PALADOU, Professeur Certifié des
Sciences Industrielles des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement Technique) de la République
Populaire du Congo ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S - S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1959 ;
(/u la loi 25/80 du 13-11-1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1959 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 62/130/FP du 5-5-62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 74/70 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonno-
ments indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/157/FP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 64/165/FP du 22-5-64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret 80/644
du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret N° 82/881 du 24/9/82
portant Inscription au tableau d'avancement de l'année 1981 des
Professeurs Certifiés des Sciences Industrielles des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique)
de la République Populaire du Congo ;

(/ I S - S) E C R E T E :

.../...

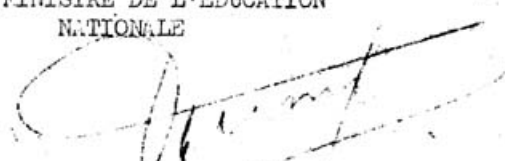
ARTICLE 1er : Monsieur WONE MANADOU, Professeur Certifié des Sciences Industrielles de 5^o éch. des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo en service à Brazzaville est promu à 3 ans au 6^o échelon de son grade pour compter du 10-11-82 ACC-Néant

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera. /6

BRAZZAVILLE, le 24 Septembre 1982

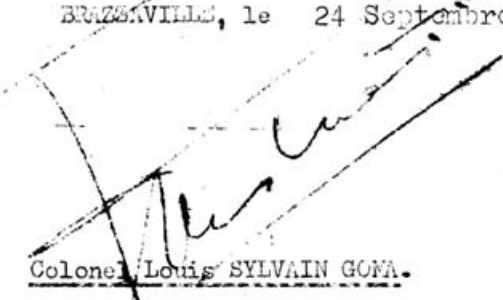
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

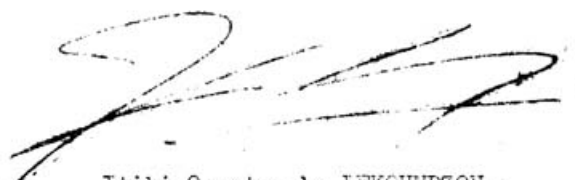

A. Ndinga - GMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COMBO MATSIONI.


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

MEN.....1
DGAS.....1
DPAA.....3
DFP.....1
DE.....1
DCF.....1
B/Solde.....2
B/Courrier....40
Trésor.....6
JORPC.....2
Fétrasscic....1
WJSC.....1
Intéressé.....1
Dossier.....2

